

Accompagnement à la fin de vie (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	4
EVALUATION DE LA FORMATION.....	4
SANCTION DE LA FORMATION.....	4

CONTEXTE

Les évolutions sociétales et démographiques, les attentes de la population ont conduit les pouvoirs publics à s'emparer depuis une trentaine d'années de la problématique de la fin de vie.

En 1991, la loi du 31 juillet portant réforme hospitalière fait des soins palliatifs une nouvelle mission du service public hospitalier. Depuis lors, le cadre législatif s'est étoffé pour mieux prendre en compte les droits des malades et la fin de vie, avec notamment, les lois Léonetti et Léonetti-Clayes de 2005 et 2016.

Or, 40% des Français âgés de plus de 50 ans ne savent pas qu'il existe une loi sur la fin de vie et 81% ne savent pas précisément ce que sont les directives anticipées.

Pour les professionnels confrontés à ces situations, outre les connaissances du cadre législatif, les questions autour de la reconnaissance de la personne, son accompagnement et sa prise en charge, le respect de ses droits et sa qualité de vie, sont essentielles.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des personnes ressources susceptibles d'accompagner la personne dans ses choix et les professionnels dans leur accompagnement dans le cadre de la fin de vie
- S'inscrire dans une démarche collective concourant à la bienveillance de la personne en fin de vie
- Questionner les pratiques professionnelles et l'organisation de la structure en vigueur pour dégager des axes d'amélioration
- Partager les actions mises en oeuvre dans les différents établissements et services

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Le cadre législatif de la fin de vie :

- Loi Léonetti du 22 avril 2015
- Loi Léonetti-Clayes du 2 février 2016
- Dispositions prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015

La démarche palliative et les soins palliatifs

Projet d'équipe :

- coordination et cohérence des interventions.
- Soutien des professionnels.

Accompagnement des proches et des autres résidents

Objectifs pédagogiques poursuivis pour les stagiaires :

- *Décrire les dispositions législatives relatives à la fin de vie (directives anticipées, sédation profonde)*
- *Identifier les enjeux éthiques au regard des droits de la personne accompagnée*
- *Prévoir les modalités de mise en oeuvre de la démarche palliative et des soins palliatifs, ainsi que la mobilisation des ressources du territoire (partenariats, EMSP, LSP, ...)*
- *Informier et soutenir la personne et ses proches dans la période de fin de vie*
- *Formuler des pistes d'amélioration dans l'accompagnement en fin de vie*

PUBLIC

Professionnels des structures intervenant auprès des personnes vieillissantes en situation de handicap et des personnes âgées

INTERVENANT PRESENTI

Mme Noémie BOIVIN, conseillère technique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Exemples et partages de pratiques au sein des ESMS
- Travaux en sous-groupes

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Début : questionnaire pour identifier les connaissances.
- Fin : carte conceptuelle - ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**